

AVENANT n°2 “OPS Vertbaudet – Février 2026” au règlement général des jeux

« RESEAUX SOCIAUX » 2026

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT:

La société LA BOITE ROSE SARL au capital de 197 227 Euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 349 661 983 00040 dont le siège social est situé au 1-3 Boulevard Charles de Gaulle 92 700 Colombes (ci-après désignée la "Société organisatrice") organise du 01/02/2026 à 21h au 08/02/2026 à 20h55 (heure de France métropolitaine faisant foi) le jeu « OPS Vertbaudet – Février 2026 » gratuit et sans obligation d'achat annoncé et présenté sur le compte Instagram [@laboiterosefr](#) et sur la page Facebook [La Boîte Rose \(France\)](#), via la publication du jeu concours en date du 01/02/2026.

Le présent avenant vient détailler les modalités des Jeux définies dans le Règlement Général des jeux « Réseaux Sociaux » 2026, déposé le 20 janvier 2026 en l'étude de la SCP SIMONIN - TRANCHANT - GUERRIER, Commissaires de Justice Associés, 92 rue de la Victoire, 75009 PARIS.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

1. Conditions de participation

Le jeu se déroulera sur la plateforme Instagram accessible à l'adresse url : <https://www.instagram.com/> & sur la plateforme Facebook accessible à l'adresse url : <https://www.facebook.com/laboiterose>

Chaque participant doit respecter les conditions suivantes :

- S'abonner au compte Instagram du partenaire mentionné sur le visuel & la caption du jeu concours : [@vertbaudetfr](#) + le compte Instagram de La Boîte Rose [@laboiterosefr](#)
- Ou liker la page Facebook du partenaire mentionné sur le visuel & sur la caption du jeu concours : [@vertbaudet](#) + la page [La Boîte Rose \(France\)](#)
- Poster un commentaire sous la publication du jeu concours en invitant 2 ou 3 ami(e)s à participer
- Avoir un compte Instagram public
- Avoir un compte Facebook permettant l'accès à la catégorie « Mentions J'aime »

2. Mode de désignation et information du ou des gagnants

4 gagnants seront désignés par tirage au sort effectué par la Société Organisatrice parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions indiquées dans le présent règlement, au plus tard le 27/02/2026.

Les 4 gagnants seront informés de leur gain et de la procédure à suivre pour l'obtention du lot personnellement par message privé Instagram.

Il est rappelé que la décision de la Société Organisatrice quant à la désignation des gagnants est souveraine, et ne peut être contestée.

3. Dotation

Chaque gagnant remportera 1 carte cadeau de 50€ valable sur le site <https://www.vertbaudet.fr/> valable 1 an à partir de sa date d'émission.

La valeur de la dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent avenant et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les prix seront mis à disposition par la Société Organisatrice auprès du/des gagnant(s) uniquement suivant les informations fournies sur une base déclarative lors de leur inscription au Jeu.

Règlement général des jeux « Réseaux sociaux » 2026

Jeux gratuits sans obligation d'achat

Article 1

La société LA BOITE ROSE, SAS au capital de 197 227 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 349 661 983, dont le siège social est situé au 1-3 Boulevard Charles de Gaulle 92 700 Colombes (ci-après désignée la "Société organisatrice") organise du 20/01/2026 au 31/12/2026 inclus, des jeux « Réseaux sociaux » (ci-après le « Jeu ») gratuits et sans obligation d'achat.

Le présent règlement constitue un règlement cadre de ces jeux, intitulé : « Règlement général des jeux Réseaux sociaux 2026 ».

Les jeux sont ouverts à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine (hors Corse), à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et de celui de ses sociétés affiliées.

Chacun des membres d'un même foyer est autorisé à participer au Jeu à raison d'une participation maximum par personne (même compte Instagram ou même compte Facebook).

La participation aux Jeux implique l'acceptation du joueur, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe des Jeux. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 2

La participation aux jeux est gratuite et sans obligation d'achat.

Les modalités particulières de chaque Jeu seront détaillées par voie d'avenant, indiquant notamment l'intitulé du jeu, la session et le type de jeu ainsi que les conditions de participation et les lots offerts.

La participation aux jeux est ouverte du 20 janvier 2026 au 31 décembre 2026, en plusieurs sessions détaillées par voie d'avenant.

La participation au Jeu implique l'acceptation du joueur, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer, mais également du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner.

Pour jouer, les internautes devront soit :

- Se connecter sur la plateforme Instagram : <https://www.instagram.com/>
- Se connecter sur la plateforme Facebook : <https://www.facebook.com/>

Pour participer aux jeux et tenter de gagner la dotation offerte, en complément des conditions définies à l'article 1 ci-dessus, chaque participant doit respecter les conditions de participation suivantes :

- Etre abonné.e au compte Instagram [@laboiterosefr](#)
- Ou liker la page Facebook [La Boîte Rose \(France\)](#)

- Avoir un compte Instagram public.
- Avoir un compte Facebook permettant l'accès à la catégorie « Mentions J'aime »

Les Participants s'engagent à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur concernant l'interdiction de la diffusion de propos pornographiques, pédophiles, violents, obscènes, ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine. Les Participants s'interdisent par ailleurs de diffuser tout message destiné à faire la promotion d'un bien ou d'un service.

A ce titre, les Participants reconnaissent que la Société Organisatrice pourra retirer tout contenu manifestement illicite.

La Société Organisatrice informe expressément les Participants que le Jeu n'est pas organisé, ni géré, ni parrainé de quelque façon que ce soit par Instagram ou Facebook.

A l'issue de chaque session de jeu, un tirage au sort sera effectué sous le contrôle de la Société Organisatrice et désignera le nombre de gagnants précisé au sein de chaque avenant, parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions indiquées dans le présent règlement cadre.

Suite à chaque tirage au sort, le(s) gagnant(s) sera(ont) informé(s) par la Société Organisatrice par Commentaire et Message Privé Instagram ou Facebook (sur le compte Instagram ou Facebook avec lequel le(s) gagnant(s) a(ont participé)), qui l(les) informera(ont) de son/leur lot ainsi que des modalités de remise de celui-ci.

Il est rappelé que la décision de la Société Organisatrice quant à la désignation du gagnant est souveraine, et ne peut être contestée.

Le Participant fera part à la Société Organisatrice de toute éventuelle modification de ses données personnelles en contactant le Service Client La Boîte Rose à l'adresse postale suivante : LA BOITE ROSE, 1-3 Boulevard Charles de Gaulle 92 700 Colombes ou par email à : privacy@familyservice.fr

Article 3

La seule participation au jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement.

- Il est possible de consulter et d'imprimer le règlement complet des Jeux sur le site Internet accessible à l'adresse url suivante :
https://medias.laboiterose.fr/Reglement_JC/RS/Reglement_General_Reseaux_Sociaux_2026.pdf

Le présent règlement est déposé en l'étude de la SCP Simonin – Tranchant – Guerrier, Commissaires de Justice Associés, 92 rue de la Victoire 75009 Paris.

Article 4

Pour chaque session de Jeu, les dotations seront détaillées dans les avenants qui seront également déposés auprès de la SCP Simonin – Tranchant – Guerrier, Commissaires de Justice associés.

Les lots gagnés ne pourront être ni échangés, ni repris, ni faire l'objet d'un équivalent financier.

La société organisatrice pourra remplacer le ou les lots offerts par un ou des lots de valeur équivalente sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Les frais d'envoi des lots aux gagnants seront à la charge de la société organisatrice ou ses partenaires.

Une seule dotation pourra être attribuée à un participant (mêmes nom, coordonnées postales et mail) pendant toute la durée du jeu.

Article 5

Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le présent règlement et justifier de son identité.

Il est entendu que par l'acceptation sans réserve de ce règlement, le(s) gagnant(s) accepte(nt) que ses/leur « nom et prénom » soient diffusés et publiés à titre informatif sur :

- www.laboiterose.fr
- Sur le compte Instagram La Boîte Rose accessible à l'adresse url <https://www.instagram.com/laboiterosefr/>
- Sur la page Facebook La Boîte Rose accessible à l'adresse url <https://www.facebook.com/laboiterose/>

A ce titre, le(s) gagnant(s) du Jeu autorise(nt), à titre exclusif, la Société Organisatrice, du seul fait de l'acceptation de son/leur gain, à utiliser et diffuser à des fins publicitaires et promotionnelles, leur nom et prénom, sur tout support, dans le monde entier, pour une durée de trois ans à compter de la date de fin du Jeu, pour toutes les communications concernant le Jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération ou un avantage supplémentaire.

Article 6

A l'issue de chacun des tirages au sort, les gagnants seront contactés par Commentaire et par Message Privé Instagram ou Facebook au plus tard sous deux semaines à l'issue de la fin de chaque période de jeu.

Les lots seront expédiés au plus tard un mois après réception de la confirmation de leurs coordonnées, sous réserve de disponibilité des dotations.

Les lots seront envoyés aux adresses postales communiquées par le(s) gagnant(s) par Message Privé Instagram ou Facebook lors de la prise de contact de la Société Organisatrice à la suite des tirages au sort.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dudit envoi.

Article 7

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, les fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage personnel de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au jeu-concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Article 8

Les données personnelles concernant les participants, recueillies dans le cadre de la présente opération sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation et de sa gestion.

Elles sont uniquement destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement pour la gestion et l'organisation des jeux.

A condition d'obtenir le consentement préalable de l'Utilisateur, les données peuvent être traitées dans le cadre de l'abonnement au programme La Boîte Rose. Dans le cadre de son activité, La Boîte Rose peut toutefois être amenée à transmettre certaines données personnelles à d'éventuels sous-traitants, uniquement pour leur permettre de réaliser les missions qui leur sont confiées et selon les instructions de La Boîte Rose. Ces sous-traitants ont l'obligation d'assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles et de ne pas les utiliser à d'autres fins que la réalisation de leur mission. La Boîte Rose reste responsable du traitement réalisé et s'assure de la conformité de l'utilisation des données et des normes de sécurité utilisées par ses sous-traitants.

A condition d'obtenir le consentement préalable de l'Utilisateur, La Boîte Rose peut également être amenée à transférer certaines des données personnelles à ses partenaires commerciaux de confiance dont la liste figure à la page suivante : www.laboiterose.fr/partenaires (dont P&G, Envie de fraises, Planet Cards) pour les finalités préalablement mentionnées à l'article 4 et notamment pour l'envoi de prospection commerciale par ces derniers.

On entend par partenaires de confiance les entreprises sérieuses et reconnues dans le secteur de la périnatalité avec qui La Boîte Rose a décidé de travailler. Ces entreprises sont soucieuses d'adapter leurs produits aux besoins des futures et jeunes mamans ainsi que de leur famille.

La liste des partenaires est accessible via le lien suivant <https://www.laboiterose.fr/partenaires>

Les données personnelles de l'Utilisateur pouvant être transférées aux partenaires de confiance sont : civilité, nom, prénom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone fixe ou mobile, date de naissance, catégorie socio-professionnelle, sexe de l'enfant, prénom de l'enfant, date de naissance de l'enfant ou toutes autres données que l'utilisateur aurait transmis à La Boîte Rose.

L'Utilisateur, s'il y consent, accepte alors que les partenaires de confiance puissent le contacter à partir des coordonnées qu'il aura communiquées à La Boîte Rose lors de son inscription.

La Boîte Rose exige de ses partenaires d'agir en conformité avec les lois applicables en matière de protection de données personnelles et d'accorder une attention particulière à la confidentialité de ces données. En cas de transfert de données, les partenaires commerciaux de La Boîte Rose deviennent responsables de traitement des données personnelles de l'Utilisateur qui leur sont transmises. La Boîte Rose recommande à ses Utilisateurs de vérifier attentivement les conditions générales d'utilisation ou les politiques de confidentialité des partenaires avant de consentir à la communication de leurs données au profit de ces tiers.

- Toutes autorités administratives ou judiciaires compétentes :

Les données personnelles de l'Utilisateur peuvent enfin être communiquées à toute autorité judiciaire ou administrative qui en ferait la demande.

Aucune autre utilisation des données personnelles ne sera effectuée par la Société Organisatrice sauf obtention préalable de l'utilisateur.

Toutefois, La Société Organisatrice est autorisée par le participant à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion inhérents à l'opération. Les informations communiquées dans le cadre de la participation à cette opération seront conservées par La Boîte Rose pour une durée de cinq ans à partir du dernier contact. Les données personnelles nécessaires au respect d'une obligation légale ou contractuelle de La Boîte Rose sont conservées et/ou archivées conformément aux dispositions en vigueur (notamment mais non exclusivement celles prévues par le Code de commerce, le Code civil ou le Code de la consommation).

La Société Organisatrice s'engage à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Les données personnelles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et conformément au Règlement Européen sur la protection des données personnelles (UE) 2016/679, en écrivant à : La Boîte Rose – Family Service, 1-3 Boulevard Charles de Gaulle 92 700 Colombes ou par e-mail à l'adresse suivante : privacy@familyservice.fr

Les participants pourront également exercer leurs droits à l'effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité de leurs données et définir des directives applicables après le décès, par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus.

En outre, les participants sont en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente telle que la Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés en France.

Pour toute question concernant l'utilisation de ces données, les participants peuvent contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier adressé à : La Boîte Rose – Family Service, 1-3 Boulevard Charles de Gaulle 92 700 Colombes ou par e-mail à l'adresse suivante : privacy@familyservice.fr

Article 9

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site,
- de la transmission et/ou de la réception de toutes données et/ou informations sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système du joueur.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site www.laboiterose.fr et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de Société Organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

La Société Organisatrice se réserve, dans tous les cas, la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncée, avec effet dès l'annonce de cette information en ligne sur la page.

Les éventuels avenants qui seraient publiés, pendant le jeu, par annonce en ligne par email et sur les pages Facebook et Instagram de La Boîte Rose, seront considérés comme des annexes au règlement.

Article 10

Toutes les dénominations, marques, droits d'auteur, dessins, modèles et autres droits de propriété intellectuelle cités au Règlement ou sur les supports dédiés au Jeu demeurent la propriété exclusive de leur auteur, déposant et/ou titulaire. En outre, conformément au droit français de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et le Site en ce compris notamment les marques qui y figurent, sont strictement interdites.

Article 11

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, les jeux devraient être modifiés, écourtés ou annulés. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Toute modification des jeux et du règlement cadre fera l'objet du dépôt d'un avenant auprès de la SCP Simonin – Tranchant – Guerrier, Commissaires de Justice Associés.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Toute décision prise par cette dernière est sans appel.

Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 12

Le présent Règlement relève exclusivement du Droit français.

Les éventuelles réclamations ou contestations relatives au Jeu et au Règlement doivent être formulées par écrit auprès du Service Client La Boîte Rose, LA BOITE ROSE, 1-3 Boulevard Charles de Gaulle 92 700 Colombes ou par e-mail à l'adresse suivante : info@familyservice.fr dans un délai de 8 jours calendaires un délai de 8 jour calendaire. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

La Société Organisatrice et les Participants au Jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.